

CORONAVIRUS

Engagement des visiteurs

Les consignes peuvent changer sans préavis en fonction des directives émises par la Santé publique.

Nom du résident: _____

No de chambre : _____

Nom du visiteur : _____

No de téléphone : _____

LIMITE DES VISITES



- **Le conjoint ou la conjointe ainsi que les enfants du résident** peuvent être présent au chevet en tout temps, sans restriction quant au nombre de visiteurs par jour ni au nombre de personnes présente à la fois dans la chambre.
- Toutes les autres personnes souhaitant rendre visite à un résident doivent respecter la présence maximale de **4 personnes par période de 24 heures** à raison de **2 personnes à la fois au chevet**.
- Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- L'arrivée des visiteurs est autorisée de 8 h à 20 h la semaine, et de 9 h à 21 h le week-end.

MESURES DE PRÉVENTIONS



- Un triage des visiteurs doit être fait lors de chaque arrivée afin d'assurer de bien enregistrer les visites et la vigie des symptômes.
- Le lavage des mains est **obligatoire** dès l'entrée dans la maison ainsi qu'à la sortie.
- Le port du masque de procédure est **obligatoire durant toute la visite**, même dans les chambres.
- Lorsque requis, le port de la blouse de protection et des gants est **obligatoire durant toute la visite**, même la nuit.
- Les visiteurs doivent **demeurer dans la chambre du résident en tout temps**. Pour discuter avec le personnel ou avoir de l'aide, vous devez utiliser la cloche d'appel.
- Si pour une raison ou pour une autre vous devez quitter la chambre, **vous devrez aller attendre à l'extérieur**; soit dans votre voiture, soit dehors ou bien dans la maisonnette extérieure si celle-ci est inoccupée.

Nous comprenons que ces consignes ne sont pas agréables ni courtoises, mais nous devons nous conformer aux directives ministérielles. Aucune exception à ces mesures ne peut être faite.

REPAS



- La livraison de repas par les services de restauration est permise. Toutefois, il faut prioriser le paiement en ligne ou par téléphone afin d'éviter que les visiteurs circulent dans la maison. N'oubliez pas de leur demander assiettes et ustensiles jetables.
- Les visiteurs peuvent apporter de la nourriture, pour eux ou leur proche, mais il demeure impossible d'utiliser les appareils de cuisson et de réchauffage pour ces aliments.
- Les visiteurs doivent prévoir avoir leur breuvage. Toutefois, nous possédons une distributrice à café et autres boissons chaudes Van Houtte au coût de 2 \$ par boisson. Pour en bénéficier, simplement en faire la demande à notre personnel.

EFFETS PERSONNELS



- Laisser dans la voiture ou dans la garde-robe d'entrée tous les effets personnels non nécessaires à la visite (manteau, parapluie, sac, etc.).
- Désinfecter votre téléphone, tablette électronique et autre effet avant de les apporter dans la chambre.
- Tout ce qui ne peut être désinfecté doit être mis en quarantaine durant 24 heures.

En cas de non-respect du présent engagement et/ou des consignes transmises par les membres de l'équipe de la Maison Marie-Pagé, je comprends qu'on pourrait me retirer le droit de visiter mon proche.

X _____

Date : _____